# Ville de Riorges

# Délibération du conseil municipal du 11 février 2016 6.3

## VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

**ANIMATIONS CULTURELLES MUNICIPALES**

**AUTORISATION DONNEE AU MAIRE**

**DE SIGNER LES CONTRATS ET CONVENTIONS RELATIFS**

**AUX SPECTACLES JEUNE PUBLIC**

**PROGRAMMES AU 1ER SEMESTRE 2016**

Véronique MOUILLER, adjointe, déléguée à l'action culturelle, expose à l'assemblée :

**"**Au cours du premier semestre 2016, la programmation culturelle municipale accueillera deux spectacles proposés aux publics scolaires.

Le spectacle *CHUT OSCAR* se déroulera dans la salle du Grand Marais.

Afin de partager les coûts d’accueil, le spectacle *HISTOIRE PAPIER* se déroulera à Mably sur la scène de la salle Pierre Hénon. Une convention établit que les charges financières sont réparties à hauteur de 50 % par ville sur tous les frais liés à l’accueil de ce spectacle pour un nombre équivalent de représentations par ville : cachet artistique, droits d’auteur, frais d’hébergement et de repas, frais de transport. A noter que la ville de Mably met à disposition son équipe et ses infrastructures.**"**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer les contrats et conventions à intervenir en vue de l’organisation de ces spectacles, tels que récapitulés ci-dessous :

* *CHUT OSCAR*, programmé le 22 mars, salle du Grand Marais

la partie cocontractante est LE GROLEKTIF

coût de cession prévisionnel : 2637,50 € TTC ;

* *HISTOIRE PAPIER*, Cie Haut les mains, programmé le 1er avril, salle Pierre Hénon à Mably

la partie cocontractante est LA VILLE DE MABLY

chaque partie prend en charge 50 % du budget global d’accueil

coût global prévisionnel pour Riorges : 2853,62 €

* 2103,62 € pour les frais artistiques et de transport
* 750,00 € pour les frais d’accueil et droits d’auteur